

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

3 septembre 1992 - n° 1094
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Tout yeux et tout oreilles

L'enregistrement d'une conversation téléphonique privée de la princesse de Galles a été rendu public, trois ans plus tard, par le journal boulevardier *Sun*. Non seulement la transcription a été imprimée, mais l'original est accessible sur une ligne téléphonique louée, un 156 anglais. Celui qui s'étonne, qui s'étonne et s'indigne, reçoit une réponse sociologique: la presse anglaise serait le meilleur et le pire, gentleman et populace. Donc il faudrait prendre acte de cet état des mœurs britanniques. Le pays des libertés concrètes et personnelles, l'Angleterre de l'*habeas corpus* serait devenue par retournement le modèle de la violation de la sphère privée: *habeat vulgus tuum corpus*.

La volonté de ramener les grands à l'aune commune est de vieille tradition. Les rois, tous les jours, vont «sur le trône». Ils s'offrent à l'exercice d'un amour-haine qui, si les circonstances s'y prêtent, peut être poussé jusqu'à la pulsion régicide. L'exhibition à grand tirage, y compris par *Le Matin*, des seins de la duchesse d'York, quoique détestable, est anodine en comparaison des libelles clandestins publiés jadis sur la vie privée de Marie-Antoinette où les fantasmes folliculaires épandaient leur fiel. Sous l'Ancien régime, la vie privée était peu protégée: l'habitat des grands était construit pour le paraître; l'on y était en représentation constante; l'importance de la domesticité exigeait que l'on s'attache des fidélités ou des complicités, qui exposaient à des trahisons. La vie privée mieux protégée est une conquête du XX^e siècle, à la fin de l'ère victorienne: la mobilité, la transformation de l'habitat, la division nette entre les lieux du paraître et les «retraites» personnelles en ont créé les conditions, les nouveaux moyens de communication dont, précisément, le téléphone qui permet de parler à distance sans laisser de traces, ont conforté cette conquête.

Mais le progrès technique est capable d'aliéner les avantages qu'il procure. Se sont multipliés, grâce à une recherche stimulée par les commandes des services secrets, les appareils qui photographient hors de vue, ou de nuit, qui enregist-

rent à distance une conversation sélectionnée dans les bruits ambiants; la panno-
plie de James Bond s'est commercialisée. La large diffusion du téléphone sans fil va accroître encore les possibilités d'interception.

La réaction contre ces intrusions nouvelles est ambiguë. Très forte contre l'Etat qui est pourtant soumis à des obligations de secret. Les écoutes téléphoniques doivent être autorisées, en principe, par un contrôle judiciaire; l'exploitation des fichiers informatiques est réglée par des contraintes légales. En revanche, les débordements médiatiques sont acceptés. Souvent les indiscretions se font avec la complicité de ceux qui sont offerts au regard public. Sous prétexte de casser l'image de bois du personnage public, sont confiés et révélés quelques pans de sa manière de vivre. L'exhibitionnisme s'habille (si l'on peut dire) de simplicité; on est flatté d'être pris pour une vedette en racontant que l'on vit comme tout le monde, tout en étant hors du commun. Puis, quand viennent les réactions et les procès, les médias agitent très vite le drapeau de leur liberté d'expression.

Le moralisme peut servir la même cause, comme les Etats-Unis en donnent l'étonnant exemple. Les indiscretions, jusque sur un passé lointain, sont couvertes par le vertuisme. Boulevardiers et pères la pudeur, même combat !

Ce qui est proprement scandaleux dans la publication de la conversation privée de Lady Di, c'est l'absence véritable de réaction. Peut-être la famille royale ne s'abaisse-t-elle pas à tenter des procès. Mais pourquoi l'affaire n'est-elle pas poursuivie d'office ? Et pourquoi cette acceptation publique ? Où sont-ils ceux qui s'interrogent sur la légitimité d'un questionnaire statistique où ils indiqueraient par exemple quelle est leur conviction (ou absence de conviction) religieuse ? Où sont les éditorialistes rigoureux d'ordinaire sur le chapitre des libertés ? La loi non écrite qui veut que la presse ne parle pas d'elle-même peut-elle justifier ce silence ? Ou le fait qu'un journal du même groupe pratique le genre ? L'enjeu est pourtant d'importance.

AG

Ultra technique, ultra politique

Qui sait ce que signifie un «oui» ou un «non» du peuple ? La droite croit savoir...

(ag) Qui, avec compétence, peut disserter sur les émissions de titres, les transactions de papiers-valeurs ? Quelques spécialistes des opérations bancaires. Ils sont rares.

Sur ce sujet ingrat les citoyens suisses auront droit pourtant à une grande

dramaturgie, jouée dans de somptueux décors publicitaires; des pères nobles réciteront leur tirade sur l'emploi, l'Europe, la compétitivité nationale. Ah ! comme le bonheur de la tendre Helvétie est cher à leur cœur.

Mais les banques organisatrices du

spectacle doivent aussi faire oublier leurs exceptionnels bénéfices de 1991 (les banques commerciales du moins, mais ce sont elles qui sont avant tout concernées par le droit de timbre). La hausse des taux hypothécaires déforme leur image, si bien que le slogan «ce qui est bon pour les banques est bon pour la Suisse» a de la peine à passer.

Ce qui rendra le débat plus irréel encore, outre le décalage entre la technicité et la transposition grand public, c'est que ce sujet avait été résolu dans le cadre du paquet financier rejeté par le peuple et qu'aujourd'hui encore il y a accord général pour entrer en matière sur le sujet.

Pourquoi donc y a-t-il eu référendum du parti socialiste et de l'Union syndicale ? Et, si l'on peut qualifier son ton, un référendum de protestation et d'indignation, ressenties même par ceux qui ont le pied marin dans les roulis politiques.

Il y a d'abord eu la manière. Le paquet fiscal était, après le vote du peuple, mort, mais si l'on peut dire pas encore entermé. Si bien que, par voie de motions impératives déposées par la droite, les Chambres fédérales qui, sur le sujet bancaire, ont toujours fait preuve de servilité, demandaient que la révision du droit de timbre soit traitée pour elle-même, immédiatement. Le «non» populaire ne concernait pas ce point particulier. Ah ! comme il est commode de savoir lire les intentions de vote. Les textes étaient prêts, il n'y avait qu'à les imposer au Département des finances. Ce fut fait en un tournemain, dans une concertation limitée aux seuls partis de droite, décidés à démontrer qui gouverne. Mais en réactivant cette seule donnée la droite a évacué ce qui faisait l'objet d'un compromis accepté par elle: les compensations financières.

On rappellera qu'il était prévu d'introduire un impôt proportionnel sur le bénéfice des sociétés anonymes. Le système en vigueur, qui tient compte du rapport entre le capital et le bénéfice, avantage les banques, tenues, en vertu de la loi qui les concerne, d'avoir de considérables fonds propres. Malgré des bénéfiques records, elles ne sont pas imposées au taux maximum. La solution était élégante. Les banques payaient (partiellement) par une imposition plus juste leur neuve liberté de manœuvre. Le défi de la révision imposée par les Chambres fut l'oubli de cette compensation. L'allègement sera gratuit. Le référendum est-il dans ces circonstances plus qu'un dévouement, une

AUGMENTATION DU PRIX DE L'ESSENCE

La bonne direction

(pi) Augmenter le prix de l'essence de 25 centimes, c'est remettre les carburants au niveau 1985. Souvenez-vous: les prix affichés à la colonne pouvaient monter jusqu'à 1 franc 40 alors que la sans plomb, aujourd'hui, ne dépasse pas 1 franc 10... Mais en sept ans, les revenus des automobilistes ont augmenté, comme les prix des transports publics.

D'un point de vue économique et au nom de la cohérence de notre politique des transports, l'augmentation n'est pas seulement justifiée, elle est insuffisante: alors que l'on demande aux transports publics de réduire leurs déficits et d'augmenter leurs tarifs, on se contente, pour la voiture, d'une remise à niveau. Difficile ensuite de persuader les automobilistes de prendre le train... Quant aux recettes supplémentaires qu'apporteront ces 25 centimes, elles ne feront que compenser une partie des coûts externes du trafic routier qui continuent d'être pris en charge par la col-

lectivité. Ceux qui aujourd'hui dénoncent cette augmentation seraient évidemment plus crédibles s'ils ne s'étaient pas constamment opposés au développement d'une méthode rigoureuse de calcul pour connaître ces fameux coûts externes. Ce sont les bases mêmes d'une économie de marché que chacun paie les coûts dont il est responsable, sans quoi il y a distorsion de concurrence.

Quant à ceux qui parviennent à rester sérieux en réclamant d'un côté la suppression de l'impôt fédéral direct et en s'opposant de l'autre à cette augmentation d'un impôt à la consommation, il faut leur reconnaître de sérieux talents d'équilibriste.

Reste la manière. Il y a bien évidemment plusieurs années que l'essence devrait coûter plus cher. Mais il a fallu attendre d'avoir la corde au cou pour que la mesure soit proposée en procédure d'urgence. Et il est probable qu'elle n'aurait guère rencontré d'échos favorables durant les années de vaches grasses. Compte tenu de la situation, la clause d'urgence se défend. Elle aura au moins l'avantage de faire voter les Suisses en connaissance de cause. Ils auront eu l'occasion, avant la votation, de faire quelques pleins au nouveau prix. Et ils pourront compenser cette augmentation en s'intéressant, au prochain Salon de l'auto, à la consommation de leur future voiture. Dont, soit dit en passant, le prix a augmenté de 13,7 points depuis décembre 1987. On ne se souvient pas avoir entendu Walter Frey, conseiller national UDC et importateur de voitures, s'en plaindre à aucun moment. ■

Indice suisse des prix à la consommation

Date	12.82	12.87	6.92
Essence	100	73,9	84,6
Voitures neuves	100	113,5	127,2
Billets de train	100	113,4	150,1
Indice général	100	110,6	134,2

Source: Office fédéral de la statistique/La Vie économique

La part européenne

Le financement international des lignes du Gothard et du Simplon fut l'objet de conventions et de crises, que les NLFA ne connaîtront pas: elles seront exclusivement payées par l'Etat fédéral.

(*cfp/pi*) Aujourd'hui comme au siècle passé, le percement des Alpes répond essentiellement à des besoins étrangers. Mais le projet qui sera soumis au vote en septembre prochain sera financièrement supporté par l'Etat fédéral uniquement, celui-ci n'ayant à aucun moment envisagé de demander une participation aux pays voisins ou à la Communauté européenne. Il faut dire que les deux nouveaux tronçons prévus représentent une coûteuse contrepartie aux restrictions justifiées de circulation des poids lourds que nous souhaitons maintenir le plus longtemps possible. Pour convaincre l'Europe de s'intéresser au ferroutage, la Suisse s'est ainsi engagée à payer seule les gros travaux nécessaires sur son territoire.

protection politique, un combat retardataire ? Certainement si l'on situe dans ce contexte des motions déposées par les partis bourgeois en matière financière, le 9 juin 1992. Les étapes suivantes seront l'élimination de la taxe occulte, la réduction de l'impôt anticipé et divers allègements en faveur des personnes morales. Aucune compensation n'est proposée; est recherchée à terme la réduction de la quote-part de l'Etat, dans le produit national.

La révision du droit de timbre s'inscrit dans une perspective: celui d'un paquet de réformes bourgeois. Nulle réflexion sur les charges de l'Etat en fonction de l'évolution de la société et de la population; nulle comparaison avec les autres pays européens qui connaissent des quotes-parts plus élevées et des possibilités de contrôles fiscaux plus efficaces. C'est la vue la plus courte: supprimer ce qui gêne et tant mieux si une contrainte est ainsi exercée sur l'Etat.

Le référendum est donc un combat d'une plus longue guerre politique. On regrettera que les «partis bourgeois» veulent ainsi en découdre alors que l'adaptation à l'Europe exigerait un autre esprit politique. Mais il faut relever le défi. ■

Les lignes et les tunnels du Gothard et du Simplon ouverts à la circulation en 1878 et 1906, furent financés d'une tout autre manière.

Gothard: fonds privés trilatéraux

Pour le Gothard, les fonds étaient allemands, suisses et italiens et provenaient majoritairement de l'économie privée: les 273 kilomètres devant relier Rotkreuz à Chiasso furent estimés à 187 millions de francs; les pouvoirs publics assurèrent un financement pour 85 millions, les 102 restants provenant des milieux privés des trois pays, pour un tiers chacun. La part publique de la Suisse se limitait à 20 millions, soit moins de 11% du coût estimé des travaux. Il fallut toutefois accorder une rallonge de 40 millions pour permettre l'achèvement des travaux. La compagnie prit en charge 12 millions, l'Allemagne et l'Italie 10 chacune. Les 8 millions restants furent mis à la charge des cantons intéressés. La deuxième Convention du Gothard qui réglait cette répartition fut soumise au vote à la suite d'un référendum venu des démocrates et des fédéralistes romands, insatisfaits d'un compromis les assurant pourtant d'une aide similaire en faveur du Splügen et du Simplon — déjà ce souci d'éviter les injustices régionales que l'on retrouve pour les NLFA. Le verdict fut positif à raison de trois contre un.

Des adversaires au premier traité dénonçaient déjà le fait que la Suisse se soumette servilement aux exigences de ses voisins bailleurs de fonds en acceptant leurs conditions: techniques (par exemple point culminant pas supérieur à 1162,5 mètres d'altitude); tarifaires (taxe maximum de 50 centimes par lieue suisse en première classe); politiques (la Confédération prend l'initiative des mesures nécessaires si un canton entravé d'une manière quelconque la construction ou l'exploitation de la ligne). Le renouvellement de cet accord fut à nouveau à l'origine d'une crise. Votée en 1898 à deux contre un, la nationalisation des cinq grandes compagnies ferroviaires ne pouvait rester sans effet sur la convention, qui fut dénoncée par

la Suisse, l'Allemagne et l'Italie refusant de se retirer des chemins de fer helvétiques. En contrepartie, la Suisse accorda à ses voisins des garanties de transit dont ils profitèrent encore durant la Seconde Guerre mondiale ainsi que des avantages tarifaires substantiels. Le nouveau traité fut signé le 15 octobre 1909. Les réactions ne tardèrent pas et durèrent, à l'image de ce commentaire du parti socialiste à la veille des élections nationales de 1914: «*Cette convention (...) ratifiée par la majorité bourgeoise des Chambres est une abdication partielle de notre souveraineté en faveur de l'Allemagne et de l'Italie*». C'est à la suite d'un vote des Chambres en 1913 portant à nouveau sur la même convention que les libéraux conservateurs romands lancèrent, avec l'appui des milieux nationalistes alémaniques, une initiative visant à soumettre au référendum obligatoire les traités internationaux d'une durée de plus de quinze ans. L'initiative fut acceptée en 1921. L'affaire fut même portée sur le terrain de la diplomatie internationale, puisqu'en 1919, il était prévu qu'un article du Traité de Versailles libère la Suisse de ses engagements envers l'Allemagne et l'Italie, mais il n'en fut plus question dans le document final.

Notons encore qu'au moment du rachat de la ligne par la Confédération, il y avait 263 000 actionnaires étrangers et seulement 1300 suisses...

Simplon: finances allemandes

Contrairement à une idée largement diffusée, le tunnel du Simplon n'a pas bénéficié des apports français, qu'ils soient publics ou privés. La finance allemande s'y est par contre largement engagée. La France et la compagnie Paris - Lyon - Méditerranée voyaient notamment dans ce tunnel le risque de concurrencer le port de Marseille par celui de Gênes, alors que l'Allemagne profita du désintéret français pour mettre un pied dans les chemins de fer de Suisse occidentale.

La France était tout de même à cette époque très engagée en d'autres endroits: ce pays était le plus gros pourvoyeur de fonds en faveur des chemins de fer suisses; sur un milliard de francs de financement étranger, la France contribua pour deux cinquièmes, suivie de l'Allemagne pour un cinquième. ■

Sources: *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses* (Payot, Lausanne, 1986); Gérard Benz, *Les Transports - un défi européen*, Georg éditeur, Genève, 1992; *Documents diplomatiques suisses 1848-1945*.

Jo: une BD transmissible ?

Les réticences de certaines organisations françaises face à l'œuvre de Derib ne tiennent pas suffisamment compte des lois du genre, mais elles ne manquent pas de pertinence.

(pi) Après le succès de la bande dessinée *Jo* éditée par la Fondation pour la vie dans le but de sensibiliser les jeunes aux problèmes du sida, un film est annoncé qui devrait en reprendre le scénario. Si cet ouvrage a bénéficié d'un large et presque unanime soutien officiel en Suisse où il a été distribué dans les écoles par de nombreux cantons, il est accueilli beaucoup plus froidement en France, malgré les messages encourageants, dans un premier temps, de l'abbé Pierre et de Jack Lang.

L'offensive est venue des comités Aides du Sud-ouest, du Conseil national du sida et du *Journal du sida*, qui font tous trois une critique sévère de la bande dessinée suisse.

Message mis en cause

Les conclusions du Conseil national du sida sont claires: «*Il ne semble pas en effet (aux membres du Conseil) que cette bande dessinée (texte et images) apporte une aide sérieuse aux messages de prévention et, en conséquence, il ne leur semble pas nécessaire d'aider à sa diffusion à ce titre. La commercialisation de ce texte relève de la libre entreprise, respectant ainsi la*

liberté tant du créateur que de la presse et du public».

Le Conseil critique la qualité de l'information qui «*laisse à désirer*», notamment dans les petits dossiers qui suivent la BD. Des chiffres sont faux ou mal présentés, le sida est décrit à plusieurs reprises comme une maladie *contagieuse* alors que le virus est *transmissible*, etc. Si ces imprécisions sont regrettables, elles ne seraient que de peu d'importance — parce que pouvant être corrigées — si le «*message explicite socio-culturel*» n'était lui aussi critiqué. C'est justement sur ce message transmis par *Jo* que les comités Aides formulent leurs critiques. Après plusieurs lectures de la BD, force est de donner au moins partiellement raison à ses détracteurs, même si certaines critiques ne tiennent pas assez compte des lois du genre. Ainsi, il est vrai que les parents, tant de *Jo* que de son ami Laurent, sont exagérément inadéquats, manière de se rallier les jeunes lecteurs, mais il est vrai aussi que la BD a pour habitude d'être caricaturale. Ces rapports irréels entre les parents et leurs enfants ne seraient pas bien graves — il ne faut pas sous-estimer la

capacité des lecteurs à corriger — s'ils ne reflétaient une tendance générale à départager les acteurs en deux camps: les victimes innocentes et les coupables, le tout assorti d'une morale en filigrane. Cela aboutit à déresponsabiliser certains malades du sida: *Jo*, gentille adolescente petite bourgeoise sans problème, contaminée par malchance lors de son premier rapport sexuel à l'occasion d'une surbom un peu chaude; Jean, le frère de Laurent, tombé dans la déchéance à cause de l'obstination de ses parents à vouloir qu'il fasse une carrière. Quant aux «*transmetteurs*» du virus, ils sont hors-norme: Bob, qui transmet le virus à *Jo*, est bi-sexuel (il est d'ailleurs «*puni*» en attendant la mort dans la solitude); Jean est contaminé par un échange de seringues; et *Jo* soupçonneuse demande à Laurent: «*Tu n'es quand même pas homosexuel ?*»

Ce message selon lequel on serait plus ou moins victime de son sida est confirmé par les propos de l'infirmière qui soigne *Jo*: «*Il y a même des cas encore plus injustes que le vôtre*»: les bébés naissant séropositifs, les transfusés (Derib parle à ce propos d'une «*dame âgée*», comme si l'injustice était plus grande encore).

Brebis et démons

Parmi les méchants, tout le milieu de la drogue, présenté de manière uniquement négative. Ainsi les squats sont des «*maisons en attente d'être revendues et occupées par des paumés de tous horizons*». Et alors que *Jo* semble être une victime innocente, les drogués ne bénéficient d'aucune circonstance atténuante pour expliquer leur état; tout est fait pour excuser les comportements violents de Laurent, mais Derib ne dit rien des antécédents d'Eric, un être vaniteux qui se drogue, ne pense qu'à «*emballer*» Vanessa, la petite sœur terrible de *Jo*, et à nuire aux autres.

Les groupes, heureusement, ne sont pas hermétiques. Vanessa ainsi parvient à se sortir du milieu dans lequel Eric l'entraînait, ce qui lui vaut forcément de changer de look et de «*bossier correctement à l'école*».

Cette présentation dualiste rend d'autant plus suspect le message *new age* selon lequel l'amour guérirait de tout, avec une référence explicite et maladroite à Sri Aurobindo. A la lecture de la BD, on a en effet la désagréable impression que les drogués sont exclus du cercle possible d'une amitié et d'une solidarité salvatrices. Ils sont davantage démons que brebis égarées.

Reste que *Jo* a connu un formidable

Places d'armes

(jd) L'initiative populaire «*40 places d'armes ça suffit*» poursuit plusieurs objectifs: tout d'abord empêcher la réalisation du projet de Neuchlen-Anschwilten qui doit remplacer la place d'armes de Saint-Gall, sacrifiée à l'auto-route de contournement. Puis, comme son titre l'indique, geler le nombre actuel des places d'armes et empêcher toute transformation et adaptation futures. Enfin, soumettre les installations militaires à la législation sur la protection de l'environnement.

Le conseiller aux Etats Rhinow propose d'entrer en matière sur la limitation à quarante places d'armes et sur les exigences de protection de l'environnement, des revendications qui ne portent pas atteinte aux besoins de l'instruction militaire et auxquelles ne s'oppose

pas le DMF. Pourtant son projet n'a pas trouvé grâce aux yeux de la majorité de ses collègues sénateurs. Est-ce la frustration d'avoir dû accepter au pas de charge et sans grande marge de manœuvre la première partie de la législation européenne? Toujours est-il que le Conseil des Etats a cru devoir faire preuve de fermeté en rejetant la proposition Rhinow, coupable d'exprimer trop de faiblesse à l'égard des antimilitaristes. Cette attitude bêtement rigide satisfera bien sûr les auteurs de l'initiative qui comptent sur le cumul des voix des opposants locaux à Neuchlen-Anschwilten, des partisans de la suppression de l'armée — qui veut le plus, veut le moins — et de tous ceux qui sont soucieux de voir les militaires se conformer aux normes de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement. Décidément les extrêmes ne cessent de se tendre la main. ■

L'apprentissage mal aimé

La création d'une maturité professionnelle devrait revaloriser les formations techniques et offrir des possibilités de promotion des apprentis; encore faut-il que les jeunes découvrent la richesse potentielle de cette nouvelle filière.

(eb) En mai dernier une procédure de consultation a été ouverte sur le projet d'une maturité professionnelle et la création d'instituts universitaires professionnels («Fachhochschulen»).

Une telle maturité professionnelle, construite sur une augmentation du nombre d'heures scolaires offertes aux meilleurs apprentis, pourrait s'apparenter à un gymnase technique. On encouragerait ainsi le légitime désir de promotion sociale de toute une cohorte de jeunes exclus de l'enseignement supérieur. Reste à savoir si cette nouvelle filière d'apprentissage sera suffisamment attractive pour répondre à un réel besoin de formation à mi-chemin entre l'actuel certificat fédéral de capacité et la maturité gymnasiale.

L'Office fédéral des arts et métiers et du travail nous mijote ainsi un formidable coup de canon dans la loi fédérale du 19 avril 1978 sur la formation professionnelle. La hausse est réglée de telle façon que l'édifice s'écroule là précisément où il présente la plus complète désuétude: à savoir son incapacité endémique à

transformer l'élite des apprentis en techniciens ou ingénieurs de qualité.

On a signalé depuis une quinzaine d'années déjà la faible capacité de la formation professionnelle en Suisse à proposer des alternatives vers le haut à des apprentis qui désirent opter pour des formations supérieures. Le simple coup d'œil statistique nous montre que le choix de l'apprentissage a stagné depuis 1975 par rapport à celui des études longues, probablement à cause de cette absence de possibilités de promotion.

1975	43 000	apprentis
	52 600	étudiants
1992	180 000	apprentis
	85 924	étudiants

Seules les Ecoles techniques supérieures échappent à cette relative stagnation:

1975	6 886	étudiants ETS
1990	10 723	étudiants ETS

Mais attention, il n'y aura pas de grand chambardement du système de formation professionnelle suisse fondé sur les deux piliers traditionnels de l'entreprise et de l'école. Comme le dit Moritz Arnet dans un article de *La Vie économique* de mai 1992, «la politique suisse d'éducation et de formation est faite de prudence et de pragmatisme. Les idéaux théoriques et les vastes horizons ne s'accroissent pas des contingences fédéralistes et corporatives». C'est précisément sur ce pragmatisme de la formation professionnelle que s'est enracinée la mythologie de l'apprentissage en Suisse.

Le mythe du pommeau devenu PDG

Le Suisse reste très impressionné par l'idée, juste d'ailleurs, qu'à l'origine de bien des grandes entreprises alimentaires, chimiques ou électriques, on retrouve un «père fondateur», apprenti-confiseur ou pommeau chez un forgeron, qui a réalisé le grand rêve d'industrialisation du début du XIX^e siècle.

Henri Nestlé (1812-1890), Philippe Suchard (1797-1884), Salomon Sulzer (1751-1807), participent d'une façon ou

d'une autre à cette mise en perspective. Il s'agit dans un cas comme dans l'autre de l'aïeul miraculeux qui renversa le destin grâce à ses connaissances étendues. Au-delà du mythe, il est vrai que le capitalisme helvétique, comme *Domaine public* l'a montré dans ses numéros spéciaux de 1970, doit beaucoup à de tels pionniers. Ce sens pratique archaïque a sécrété, au fil du siècle suivant, une confiance absolue en la formation professionnelle dégagee de trop d'apports scolaires. Malheureusement, c'est sur ce mythe également, poussé à l'extrême, que s'est confortée petit à petit l'insuffisance de la formation générale des apprentis.

Revaloriser l'apprentissage

Dorénavant, nous dit Rudolf Natsch, sous-directeur de l'OFIAMT, il s'agit de revitaliser la voie de l'apprentissage, sans enlever des clients à la voie des études universitaires. «Nous nous promettons d'instaurer une authentique maturité professionnelle qui représente une véritable alternative pour des jeunes qui hésitent entre un apprentissage et des études longues. (...) Il importe que, par le biais de cette maturité professionnelle, nous parvenions à relever la proportion actuellement très faible et décevante des élèves fréquentant l'école professionnelle supérieure; ce sont environ 3% de tous les apprentis.»

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de transformer la représentation que chaque famille se fait de la promotion par l'école. Aujourd'hui, certains parents surinvestissent à tort les filières gymnasiales dites «nobles»; ces mêmes parents, leurs enfants et les patrons d'apprentissage sauront-ils faire un usage adéquat de cette nouvelle maturité professionnelle? ■

Mercenaires

Il fut un temps où le service militaire à l'étranger faisait l'objet de rapports diplomatiques assez clairs. Dans une note du 24 juillet 1862 au président de la Confédération Stämpfli, le chargé d'affaires à Turin affirmait: «Quoi qu'il en soit, il est évident qu'on ne peut en une ou deux années persuader aux populations italiennes, autres que le Piémont, que ces mêmes Suisses, qui ont servi pendant trente ans de gendarmes à leurs tyrans, sont devenus leurs meilleurs amis. Il faut pour cela du temps et l'instruction graduelle des masses». ■

succès, essentiellement dû à des décisions d'adultes. Et c'est peut-être bien ses défauts qui ont favorisé cette distribution à grande échelle. Les parents sont tellement inadéquats dans toutes les situations qu'aucun adulte ne peut se reconnaître dans leur description et chacun en sort rassuré: Jo meurt pour racheter les péchés de l'humanité («c'est la terre entière qui est malade! malade de la bêtise des hommes! La couche d'ozone, la pollution, la guerre, la misère, nous sommes tous responsables. Et si nous ne réagissons pas pas, ce sera terrible!») Et ses disciples chantent la parole qu'elle leur a transmise par télépathie («Petite planète...»). ■

Journal du sida (n° 40, juin 1992), 57, rue Saint-Louis-en-l'Île, F-75004 Paris.
Conseil national du sida, 7 rue d'Anjou, F-75008 Paris.
Fondation pour la vie, Crêt de Béranges, 1814 La Tour-de-Peilz.

Analyse d'une crise

Le regard d'un sociologue français sur dix ans de vie politique lausannoise met en lumière des modes de fonctionnement qui ne sont pas forcément perçus par ceux qui les vivent de l'intérieur.

(jg) Olivier Borraz est un jeune sociologue français qui prépare une thèse comparative sur le système politico-administratif des communes suisses et françaises. Il a mené voici deux ans une enquête de trois mois à Lausanne et il vient de publier les résultats de ses analyses dans un article intitulé *Intégration et régulation: la crise politique à Lausanne*. Il s'agit d'une analyse de la situation locale depuis les élections de 1973, qui ont vu la première percée écologiste, jusqu'en 1989, date de la victoire de la coalition rose/rouge/verte. Le mot *crise* intrigue, mais pour l'auteur il s'applique parfaitement à une période de six ans, allant de 1983 à 1989, où la Municipalité a affronté six référendums, tous perdus par les autorités à une exception près (l'aménagement des Terraux). De plus, cinq d'entre eux portaient sur des problèmes d'urbanisme au centre de la ville, le sixième étant consacré à l'organisation des Jeux olympiques.

Le socle théorique des analyses d'Olivier Borraz est la notion de «démocratie consociationnelle». Ce terme épouvantable décrit un ensemble politique dont

l'intégration se fait à travers la multiplicité de groupes de tous ordres, liés entre eux par des réseaux de relations sociales et participant activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions. A Lausanne, ces réseaux sont traditionnellement liés au parti radical. Dans les années cinquante et soixante, la poussée démographique, l'exode rural, l'immigration, la montée des nouvelles classes moyennes modifient les attentes de la population et annoncent la crise à venir. Les élections de 1973 avec la poussée de l'Action nationale qui obtient neuf sièges et du Mouvement populaire pour l'environnement, ancêtre du GPE, qui en obtient cinq en sont le premier signe.

L'arbitrage du GPE

Quatre ans plus tard, le GPE se retrouve en position d'arbitre. Afin de maintenir les équilibres traditionnels, les radicaux nouent une alliance de fait avec les socialistes. Les libéraux sont un peu marginalisés et les démocrates-chrétiens, rejetés, perdent leur siège à la Municipalité. Du coup, ils lancent une initiative, acceptée par le peuple, demandant l'élection directe de l'exécutif communal par les citoyens. Pour l'auteur, cette réforme casse le lien entre l'exécutif et le législatif, diminue l'importance du syndic et force chaque municipal à se démarquer de ses collègues pour construire son image dans l'opinion. Fin du premier acte.

La crise politique proprement dite s'étend sur les années huitante; elle est marquée par cette interminable série de référendums. Les coalitions d'intérêts qui se mobilisent alors sont d'ailleurs fort variables et ne se retrouvent pas identiques d'un référendum à l'autre. Mais cette crise témoigne de l'échec des autorités à maintenir le consensus traditionnel et surtout de la difficulté de plus en plus grande de la nébuleuse liée au parti radical à rallier les citoyens autour des projets municipaux. Cette période est marquée par trois traits dominants:

– Les projets sont à prendre ou à laisser. La Municipalité refuse de revoir sa co-

pie pour tenir compte des oppositions. Ce refus se double d'une intervention forte des services administratifs dans les campagnes pour les votations où ils doublent littéralement les élus.

– Les positions des socialistes sont très fluctuantes, mais le durcissement dans l'opposition aux projets s'accroît avec la montée en puissance électorale du parti.

– La Municipalité se divise et se morcelle, non seulement entre les représentants des différents partis, mais parfois entre membres de la même formation. Chacun se replie sur son dicastère et cherche à renforcer son image dans l'opinion.

L'événement emblématique de cette période est la rupture de la collégialité par les trois municipaux socialistes avant la votation sur la plateforme du Flon: l'auteur présente cette action comme un acte de défiance envers le parti radical et comme une volonté de changer les règles du jeu politique local.

Le rôle de l'administration

L'apport le plus novateur d'Olivier Borraz se situe dans son analyse du rôle considérable de l'administration. Il s'interroge sur les raisons qui poussent une Municipalité à défendre un projet jusqu'au bout dans une logique quasiment suicidaire. Avant la mise à l'enquête, la procédure d'élaboration est très fermée. Un nombre limité d'acteurs y participent et l'administration conduit le jeu. Elle effectue l'agrégation des intérêts, négocie avec les acteurs concernés et élabore les compromis nécessaires. Lorsque le projet est prêt, il semble impossible de le retoucher sans le remettre totalement en cause. Pour citer Olivier Borraz: *«C'est moins le sentiment d'avoir abouti à un bon projet que celui d'avoir réussi à trouver un équilibre et une philosophie d'ensemble qui provoque chez les fonctionnaires concernés ce refus de revoir leur projet, refus qui va jusqu'à une participation active dans la campagne du référendum».*

A la mise à l'enquête, tout est joué, il est trop tard. C'est donc la méthode de travail de la Municipalité et de l'administration qui est en cause. Au fond, l'impression dominante est celle d'une Municipalité qui n'embraie pas vraiment sur son administration, celle-ci étant la vraie maîtresse du jeu.

Les deux acteurs politiques qui ont joué le plus grand rôle dans cette crise sont le GPE et le PS. Pour l'auteur, toute l'attitude des écologistes modérés du GPE dans les années huitante peut

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

Eric Baier (eb)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Jeanlouis Cornuz

Forum: Laurent Rebeaud

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 – CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

L'INVITÉ DE DP

Que votre oui soit oui

Laurent Rebeaud

Conseiller national écologiste

Des esprits subtils s'apprentent à refuser l'EEE tout en se déclarant favorables à une adhésion de la Suisse à la Communauté. Ils diront non le 6 décembre, en se réservant de dire oui... quand ?

Cette attitude se justifie par la crainte de voir la Suisse s'installer durablement dans le rapport inégal et dépendant qu'institue l'EEE. Nous perdriions en effet une partie substantielle de notre autonomie formelle, puisque le traité sur l'EEE nous contraint pratiquement à reprendre sans discuter les futures modifications du droit communautaire dit pertinent. Cette perspective ne semble pas inquiéter l'Union suisse des paysans, ou certains radicaux comme le Neuchâtelois Claude Frey: ils sont d'accord avec l'EEE pour que l'économie suisse puisse profiter du Grand Marché dès 1993, mais refusent la perspective de l'union politique.

s'interpréter comme la volonté d'acquiescer un statut de partenaire à part entière dans le jeu politique lausannois, d'être reconnu, pris au sérieux et intégré au système politico-administratif. Le parti socialiste a eu comme stratégie implicite la conquête d'un nouvel électoralat de classes moyennes ne se reconnaissant plus dans le système mis en place par les radicaux.

Le modèle «consociationnel» qui fonctionnait selon les règles des radicaux s'est retrouvé en crise et un nouvel équilibre est en gestation. Celui-ci a-t-il été trouvé ? Les analyses d'Olivier Borraz s'arrêtent en 1989, à l'apparition d'une nouvelle majorité municipale rose/verte. Si nous comprenons l'auteur, un nouvel équilibre ne signifie pas que les conflits disparaissent, mais que leur mode de résolution est admis par tous les partenaires. Le poids caché de l'administration est-il aussi grand que dans les années quatre-vingt ? Olivier Borraz devrait revenir un mois à Lausanne pour nous le dire. ■

Olivier Borraz, «Intégration et régulation : la crise politique à Lausanne», *Sociologie du travail* n° 1/92.

En réalité, l'EEE n'est pas appelé à durer. Justement à cause de son déséquilibre institutionnel intrinsèque. C'est ce qui a poussé le Conseil fédéral à déposer sa demande d'adhésion à la Communauté, à la suite de l'Autriche et de la Suède. Il deviendra vite insupportable aux pays de l'AELE de collaborer aux politiques communautaires sans pouvoir participer à l'élaboration des lois qui les encadrent. De même, du côté des Douze, il deviendra rapidement pénible d'enrichir des partenaires non seulement actifs et dynamiques, mais de surcroît dispensés de toute responsabilité en matière de solidarité fiscale, de défense ou de politique étrangère. Que ce soit délibéré ou non, le déséquilibre même de l'EEE en fait une structure provisoire par nature. Si la Suisse y entre, elle sera amenée assez tôt à en sortir, soit pour emprunter la voie solitaire, soit pour adhérer à part entière à la Communauté. En même temps, l'EEE est nécessaire pour permettre aux pays de l'AELE de se préparer à l'adhésion. Il donnera l'occasion aux Suisses, y compris Claude Frey et l'Union suisse des paysans, de se frotter à la réalité communautaire. Et de découvrir que le prétendu monstre bureaucratique de Bruxelles est en fait une ébauche plutôt fragile, dont le respect des directives est largement tributaire de la bonne volonté des pays membres.

Scénario Hong Kong

Il n'y a pas d'autre cadre disponible. Qu'elle entre dans l'EEE, et la Suisse gardera intactes ses chances de participer à la construction institutionnelle de la Communauté, pour y faire valoir son expérience de la démocratie directe et du fédéralisme. Qu'elle refuse d'y entrer, et elle risque de se trouver condamnée à un *Alleingang* dont les conséquences économiques sont incertaines, mais dont les conséquences morales seront à coup sûr douloureuses.

Car on connaît très bien les objectifs des partisans de l'*Alleingang*. Ils ne s'en cachent pas. C'est l'ouverture la plus large possible au marché mondial sous les auspices du GATT, la dérégulation intérieure, la création de «conditions-cadres» favorisant la compétitivité de la place industrielle et surtout financière suisse. Un tel projet suppose que la Suisse puisse offrir aux affairistes du reste du monde des conditions plus séduisantes que celles de

la Communauté, notamment: un secret bancaire plus hermétique, une administration moins tatillonne, des conditions fiscales plus avantageuses. C'est le scénario Hong Kong. S'il en va de leur portemonnaie, les Suisses avaleront comme autant de couleuvres les réductions de droits populaires et les amaigrissements de l'Etat que cela suppose. La prétendue liberté de l'*Alleingang* n'est qu'une soumission volontaire et cynique aux lois de l'économie de marché.

L'autre non: tentation populiste

Peut-on, dans ces conditions, mettre un «autre non» dans l'urne le 6 décembre ? Formellement, c'est impossible. Les non s'ajouteront aux non sans le moindre égard aux intentions intimes des votants. Politiquement, c'est irresponsable. Un refus de l'EEE sera généralement interprété, en Suisse et en Europe, comme la victoire de la méfiance, de l'égoïsme, du conservatisme obtus. Il constituera un désaveu cinglant de la politique du Conseil fédéral et de l'administration, qui ne retrouveront pas de sitôt la force et l'enthousiasme nécessaires aux négociations en vue de l'adhésion.

A Bruxelles, il suscitera des sentiments antisuisse durables qui pèseront également sur les négociations d'adhésion. Car la Suisse a été le partenaire le plus malcommode durant toutes les tractations pour l'EEE, réclamant à pleins bras des exceptions et des délais supplémentaires; si, après cela, elle envoie bouler le tout, il ne faut pas s'attendre à la moindre bienveillance de la part de nos partenaires, aussi bien dans l'AELE que dans la CE.

Les propagandistes de l'«autre non» pourront alors crier qu'ils n'ont pas voulu cela, qu'ils veulent au contraire entrer tout de suite dans la Communauté pour construire une Europe solidaire, démocratique, fédéraliste, respectueuse de la nature et généreuse à l'égard du tiers monde. Ils pourront bien crier, mais ils ne seront pas mieux entendus qu'aujourd'hui. Avec quelles forces pourraient-ils d'ailleurs composer la majorité politique nécessaire à un tel exploit ? Poser la question, c'est y répondre. La majorité bourgeoise de ce pays, aujourd'hui divisée sur la question de l'EEE, se ressoudera pour organiser la satellisation, la dérégulation et l'égoïsme exacerbé qui sont les corollaires de l'*Alleingang*.

L'«autre non», décidément, ne peut relever que de la naïveté ou d'une ambiguë tentation populiste. Si nous voulons que la Suisse puisse adhérer à la Communauté, il faut déjà dire oui le 6 décembre. ■

Histoire des mœurs

«Il faut donc, encore une fois, avouer qu'en général toute cette histoire est un ramas de crimes, de folies, et de malheurs, parmi lesquels nous avons vu quelques vertus, quelques temps heureux, comme on découvre des habitations répandues, ça et là dans des déserts sauvages. (...) La religion enseigne la même morale à tous les peuples sans aucune exception: les cérémonies asiatiques sont bizarres, les croyances absurdes, mais les préceptes justes. Le derviche, le fakir, le bonze, le talapoin, disent partout: "Soyez équitables et bienfaisants". On reproche au bas peuple de la Chine beaucoup d'infidélités dans le négoce: ce qui l'encourage peut-être dans ce vice, c'est qu'il achète de ses bonzes pour la plus vile monnaie l'expiation dont il croit avoir besoin. La morale qu'on lui inspire est bonne; l'indulgence qu'on lui vend, pernicieuse.»
Voltaire: *Essai sur les Mœurs*, chapitre CXCIV, 1756.

Voici donc deux cent trente-six ans ! L'an passé paraissaient en Pléiade-Gallimard les trois volumes de *l'Histoire des mœurs*, publiée sous la direction de Jean Poirier. Trois volumes, plus de 5000 pages.

Le premier, Voltaire avait ouvert la voie: l'Histoire ne serait plus «événementielle», militaire et diplomatique. Et elle ne se bornerait plus à l'Europe, voire même à l'Europe occidentale et centrale. Depuis, quelques progrès ont été faits ! A son tour, *l'Histoire des mœurs* s'avance sur cette voie royale.

Civilisations

Tout d'abord elle propose un inventaire. Par exemple, les 550 pages du tome III consacrées à *Cultures et Civilisations*: la civilisation indienne, la civilisation chinoise, le monde malais, les civilisations amérindiennes... Et encore 80 pages pour les «chasseurs-éleveurs» et les «chasseurs-collecteurs». Connaissez-vous les Inuit ? ou les Sâme, qui sont des Lapons ? Ou encore les mœurs des Pygmées et des Boschimènes ?

Chemin faisant, nous sommes amenés, me semble-t-il, à donner tort à Voltaire: non, la religion n'enseigne pas la même morale à tous les peuples sans exception — et nous inclinierions plutôt vers ce personnage de *La Lutte avec l'Ange*, de Malraux (à qui, d'ailleurs, Malraux croit pouvoir donner tort !), Möllberg, qui conclut pour sa part que «Les états psychiques successifs de l'humanité sont irré-

ductiblement différents» et donc qu'il n'existe aucune donnée sur laquelle fonder la notion de l'homme...

Mais dès le premier volume, par exemple à propos de la couleur, nous passons de l'Inde à la Chine, à l'Égypte, au Sénégal, au «centre Haoussa» et au «centre Yorouba»...

Poussé par mon esprit libertin, je me suis plongé pour commencer dans le chapitre intitulé *L'homme et l'amour* (tome II). Le résultat fut déconcertant ! «Il n'y a pas d'acte sexuel.» Lacan, dans l'un de ses cours, avait soigneusement détaché les syllabes et il ajoutait, faisant papillonner la paume droite avant de l'abattre en couperet: «Y-a-pas. Rien. Nib. Peau d'zèbi. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne fait pas la chose, comme disent mes concierges...»

La mort

Un peu découragé, et considérant par ailleurs que, vu mon âge, le chapitre consacré à la mort était susceptible de me concerner de plus près, je me suis attaqué aux pages 803 à 868 de ce même tome II. Ici, nouvelle surprise, qui ne m'a qu'à demi rassuré: «En fait, même si on la personnifie, singulièrement l'iconographie (la faucheuse), la mort n'existe pas». (dixit Louis-Vincent Thomas, p. 804, l'auteur du chapitre, dont la bibliographie m'apprend qu'il est l'auteur d'une *Anthropologie de la mort*, de *La Mort aujourd'hui* et d'un livre sur *Le Cadavre*.) Pages d'un grand intérêt, qui me suggèrent toutefois une critique: elles comportent, si je puis dire, une partie descriptive, qui emporte mon adhésion; et une partie... normative, qui me laisse perplexe dans la mesure où l'auteur prononce plusieurs de ces «jugements universels», dont Montaigne dit qu'ils sont «lâches et dangereux». En veut-on un exemple ? Citant R. Menahem (*La Mort apprivoisée*, 1973), M. Thomas écrit: «La peur de la mort pourrait renvoyer à la peur de la transgression de l'inceste: le retour à la mère-mort désirée mais interdite car elle est une des figures de la mère génitrice». Il est vrai que je suis allergique aux considérations psychanalytiques — c'est une faiblesse ! Toutefois, dans le cas particulier: admettons que la peur de la mort renvoie en effet, en règle générale, à la peur de l'inceste, on voit mal comment cette peur pourrait revêtir pareille forme pour les femmes,

dont il est peu probable qu'elles craignent, même inconsciemment, de commettre l'inceste avec leur mère... Par ailleurs, je préférerais que les citations soient exactes. Par exemple, citant Paul Valéry, M. Thomas lui fait dire: «Nous savons, ô civilisations, que vous êtes mortelles.» Non ! Valéry écrit, magnifiquement: «Nous autres civilisations, nous savons aujourd'hui que nous sommes mortelles.»

Ce qui n'enlève rien à l'extraordinaire richesse de cette *Histoire des mœurs* et aux pages consacrées à la mort, en particulier, où j'ai la joie de voir cité celui des livres de Jean Ziegler que le préfère: *Les Vivants et la mort*.

Jeanlouis Cornuz

Mal habiter

(jd) Moins la qualité de son logement est bonne, plus le Suisse se rattrape en avalant des kilomètres au volant de sa voiture. Telle est, grossièrement résumée, la conclusion d'une étude de psychologues bernoises effectuée dans le cadre du Programme national de recherche «Ville et trafic» (*Tages-Anzeiger*, 21 août 1992). Celui ou celle qui est attaché-e à son logement, qui peut aménager à sa convenance son appartement et son environnement et nouer des contacts sociaux dans son quartier est moins enclin-e aux déplacements dits de loisirs, ces déplacements qui représentent environ 40% du trafic helvétique. En revanche celui ou celle qui ne dispose pas d'un balcon ou d'un jardin, qui habite une tour et aux étages supérieurs, au centre de la ville, et qui trouve contraignant le règlement de maison a besoin de plus de mobilité pour ses loisirs. Les plus accros du volant ? Les habitants le long des axes de circulation qui fuient le bruit et vont chercher les contacts sociaux que rend difficiles le trafic. La boucle est ainsi bouclée: la fuite face à ces nuisances ne fait que renforcer ces mêmes nuisances. Jusqu'à présent les autorités ont tenté de modérer la circulation en améliorant l'offre de transports publics, en limitant les vitesses et en imaginant d'astucieux dispositifs techniques aptes à décourager l'usage de la voiture. A l'avenir il faudra penser à améliorer la qualité des logements et de leur environnement, à créer les conditions d'une véritable appropriation de leur habitat par les usagers. ■